



# Bruges

Le 29 mars 2024  
**DEC-2024-27**  
PTO/Centre juridique/TV

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213300759-20240329-DEC-2024-27-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/04/2024

Publication : 11/04/2024

## DÉCISION

**VU** la délibération du Conseil Municipal du 10 juillet 2020, reçue à la Préfecture de la Gironde le 10 juillet 2020, concernant les attributions du Maire dans le cadre de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**CONSIDÉRANT** que la Ville de Bruges a sollicité Maître Benoît AMBLARD (SIRET 952 962 785 00020), Commissaire de Justice, dont le siège social est situé 16 rue de l'Hermitte – EPARC – Bâtiment A - Local A007 à BRUGES (33520), pour signifier une décision de justice dans le cadre d'une procédure de référé relative à un immeuble menaçant ruine,

**CONSIDÉRANT** la facture n°24-261 en date du 22 mars 2024 d'un montant de 73.60€ TTC, présentée par Maître Benoît AMBLARD au titre des diligences effectuées,

**Le Maire DÉCIDE,**

- **De régler** la facture n°24-261 du 22/03/2024 présentée, d'un montant de **73.60€ TTC** ;

La dépense est inscrite sur le budget de l'exercice en cours.

Fait et décidé les jour, mois et an ci-dessus.  
Pour copie conforme au registre des décisions.

Le Maire,



Bruno TERRAZA